Image not found or type unknown

comment regler ce litige avec la banque

Par **roro71**, le **15/01/2013** à **15:28**

bon la je vais vous exposer mon pb. en 2009 avec ma concubine on decide d acheter un bien immo d une valeur de 140000 euro alors voila l histoire. tous cela commence en mars 2009 on trouve un bien immo apres negociation aupres du vendeur et de la banque lcl .Sachant que ma concubine etais en A L D depuis 2007 la banque nous demanda de remplir le questionnaire médicale pour madame.Donc direction medecin traitan questinnaire remplie en bonnet du forme et retourné a la banque le 03 2009.OUPSSSS j ai oublier de vous dire a cette epoque mes revenu etais de 2500 euro par mois et mdame versement des indemitées de la sécu donc juste la pas souci.Début mais 2009 les offres de pret son signé tous va bien. rendez vous chez le notaire le 26.05 2009 .Une semaine avant la signature chez le notaire , ma conseillere me rappelle en me disant ke la commission a perdu le dossier du pret.Et la c est la descente au enfere . Le 26 05 2009 au matin ma conseillere me rappelle en me disant k il on modifier le pret lorsque les offres de pret on été signer au moi avril et la signature de l acte notarié le meme jour . Et c est pas fini courant 2010 ma concubine est reconnu travailleur handicapé du a sa maladie et la pb .on s apercois kel n est pas pris on niveau de l assurance invalidité sachant apres plusieur demarche ke la convention A E R A S etais en vigeurs depuis 2007 et ke la banque et l a ssurance on oublier de nous transmette et c est pas fini .Pour en finir la banque a dissimulé un pret perso donc a ce jour je donne 870 euro de pret de maison 248euro de pret notaria et 248 de pret perso ke la vie est belle chapeau pour une banque

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés